



Conditions Générales de Vente Charline Moneta – Personnalisation

1. Identification de l'entreprise

Charline Moneta
Micro-entrepreneure
Siret : 934 556 598 000 19
28400 Trizay-Coutretôt-Saint-Serge
Email : monetacharline@gmail.com
TVA non applicable – Article 293 B du CGI

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de produits personnalisés (textiles, accessoires, objets et goodies) réalisées par Charline Moneta auprès de professionnels et particuliers.

3. Produits et personnalisation

Les produits sont réalisés sur mesure selon la demande du client.

Une maquette (Bon A Tirer) ou validation écrite est envoyée avant lancement de la production. La commande est considérée comme validée après acceptation du devis.

Tolérances techniques : Une légère variation de couleur (due aux réglages d'écrans) et rendus ou un décalage de placement de quelques millimètres selon les supports et écrans ne peuvent être considérés comme des défauts de fabrication.

La limite de modification : les deux premiers BAT sont gratuits, mais à partir du troisième changement de logo ou de texte, des "frais de composition graphique" s'appliqueront à hauteur de 15€ par nouvelle version.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros (€). Les tarifs sont établis sur devis et peuvent être dégressifs selon les quantités commandées.

Les prix indiqués sur le devis sont valables pour la durée mentionnée sur celui-ci.

5. Commande

Toute commande de personnalisation fait l'objet d'un "Bon À Tirer" (maquette numérique). La validation de ce document par le client dégage la responsabilité du vendeur sur d'éventuelles erreurs de texte, de couleur ou de placement. Toute commande devient définitive après :

- Signature ou validation écrite du devis
- Signature ou validation écrite du BAT
- Paiement de l'acompte si demandé

Aucune production ne débute sans validation préalable.

6. Entretien des textiles et autres supports

Le vendeur ne pourra être tenu responsable des dégradations dues à un mauvais entretien (Lavage conseillé à 30°C maximum, envers, pas de Javel ni de

détergent agressif, pas de sèche-linge, repassage à l'envers). Pour les autres supports, éviter le lave-vaisselle et l'utilisation d'éponges abrasives.

7. Paiement

Les modalités de paiement sont précisées sur le devis. Un acompte peut être demandé à la commande. Le solde est à régler avant la livraison ou à réception, selon accord.

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la réglementation en vigueur.

8. Délais

Les délais de production sont donnés à titre indicatif. Charline Moneta ne pourra être tenue responsable d'un retard lié à un fournisseur, un transporteur ou un cas de force majeure.

9. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les produits confectionnés et/ou personnalisés ne bénéficient pas du droit de rétractation. Aucun retour ni remboursement ne pourra être effectué une fois la production lancée.

10. Responsabilité

Le client est responsable des visuels, textes et logos fournis. Il garantit détenir les droits nécessaires à leur utilisation. Charline Moneta ne pourra être tenue responsable en cas d'utilisation non autorisée d'un visuel transmis par le client.

11. Livraison

Les frais d'expédition sont calculés en sus du prix des produits personnalisés. Ils dépendent du poids total de la commande, du volume du colis et du mode de livraison choisi (Transporteur express, Relais, ou Standard).

Les tarifs indiqués sur le devis s'entendent pour une livraison en [France Métropolitaine / Europe]. Toute demande hors zone fera l'objet d'un ajustement tarifaire.

Le délai de livraison commence à courir à partir de la validation du "Bon à Tirer" (BAT) et de la réception du paiement. Charline Moneta ne pourra être tenue responsable des retards liés au transporteur.

Le client est tenu de vérifier l'état des colis à l'arrivée. En cas de dommage, des réserves précises doivent être portées sur le bon de livraison du transporteur sous 48h.

12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du domicile de l'entreprise.